

Procès-verbal
de la
XIIe Commission mixte permanente
Flandre - Québec
à Bruxelles
le 31 mars 2011

*

Programme de travail
pour les années 2011, 2012 et 2013

Délégation de la Flandre :

Koen VERLAECKT	Secrétaire général Département flamand des Affaires étrangères
Bart LAETHEM	Chef de division p.i. Division des Affaires étrangères Département flamand des Affaires étrangères
Hilde VERBEURGT	Collaborateur de gestion Division des Affaires étrangères Département flamand des Affaires étrangères
Jan DE MULDER	Adjoint du directeur Département la Gouvernance publique
Dirk LAPEIRRE	Adjoint du directeur Département de l'Enseignement et de la Formation
Johan DE WITTE	Adjoint administratif Département de l'Enseignement et de la Formation
Christine BREUGELMANS	Relations publiques et Protocol Département flamand des Affaires étrangères

Délégation du Québec :

Robert KEATING	Sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales Ministère des Relations Internationales du Québec
Christos SIRROS	Délégué général Délégation générale du Québec
Venceslava JAROTKOVA	Directrice Affaires bilatérales et Coopération Délégation générale du Québec
Justine PAWELEC	Directrice du service économique Délégation générale du Québec
Jean FREDERIC	Attaché aux Affaires culturelles Délégation générale du Québec
Stéphanie FRANSSEN	Attaché Affaires bilatérales et Coopération Délégation générale du Québec
Francine MARCOTTE	Responsable Coopération Benelux Direction Europe de l'Ouest et du Nord – Institutions européennes Ministère des Relations Internationales du Québec
Claude RODRIGUE	Conseiller en affaires internationales Direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

En exécution de l'accord de coopération conclu entre le gouvernement flamand et le gouvernement du Québec et signé le 5 mars 2002 à Québec, la XIIe Commission mixte permanente a été organisée à Bruxelles le 31 mars 2011.

La Commission mixte permanente a été ouverte par M. Koen Verlaeckt. Il a souhaité la bienvenue à la délégation du Québec dirigée par M. Robert Keating, sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales du Ministère des Relations Internationales du Québec.

L'ordre du jour est approuvé.

M. Verlaeckt fait une brève présentation de l'actualité politique flamande et Belge.

Depuis la tenue de la XIe Commission mixte permanente de coopération, des élections régionales se sont tenues le 7 juin 2009. Kris Peeters est réélu comme ministre-président. Son gouvernement est composé de ministres du CD&V (les démocrates chrétiens Flamands), S .pa (Parti socialiste) et de la N-VA (Nouvelle Alliance Flamande).

Le Programme de Gouvernement 2009-2014 est intitulé "Une Flandre énergique en ces temps décisifs. Pour une société innovante, durable et chaleureuse". Le Gouvernement Flamand s'engage pour une société chaleureuse et des autorités énergiques.

Le fil conducteur du travail gouvernemental est « La Flandre en Action » (VIA). Le but de VIA est de mener la Flandre vers le top cinq des Régions Européennes en 2020. Pour cela la Flandre doit exceller dans tous les domaines de la société: scientifique, économique, écologique, éducatif, social, international et administratif.

Pour réussir cette initiative ambitieuse, cinq thèmes ont été retenus. Ces thèmes sont répartis en 20 objectifs concrets dans le Pacte 2020. Le Gouvernement Flamand et ses partenaires sociaux ont signé le Pacte et se sont engagés à le réaliser.

Le Gouvernement Flamand souhaite s'engager aussi pour des finances publiques saines et lutter contre la crise économique .Le plan de sauvetage pour des banques a eu des conséquences sur le budget Flamand. Par conséquent, le Gouvernement Flamand doit, pendant cette législature, s'imposer annuellement des économies complémentaires. Le Gouvernement Flamand espère que la situation financière s'améliorera dès 2012.

Un défi important pour la Flandre, en deuxième moitié de 2010, était la présidence de l'Union Européenne. La Flandre avait la présidence exclusive pour les domaines politiques suivants : Enseignement, Jeunesse, Sport, Environnement et Pêche. Avec la Région wallonne et l'Autorité fédérale, l'Autorité flamande était également responsable du secteur de l'Agriculture. La Flandre agissait en tant qu'assesseur du chef de la délégation belge, tant pour l'Emploi et les Affaires sociales que pour l'Énergie. La Flandre organisait aussi, entre autre, des événements liés à la Recherche.

Au niveau fédéral, des élections se sont tenues en Belgique le 13 juin 2010. La question de la réforme de l'état joue un rôle central dans les pourparlers. Les négociations n'ont pas encore abouti à la formation d'un Gouvernement Fédéral. Le Sénat et le Parlement sont composés d'une façon légitime et ils ont la plénitude du pouvoir. Le Gouvernement démissionnaire s'occupe des affaires courantes. Mais le Parlement Fédéral peut mandater le Gouvernement en affaires courantes pour accomplir d'autres missions.

À son tour, M. Keating donne un bref aperçu de l'actualité politique québécoise et internationale.

Il commence en rappelant la situation économique fragile et les perspectives de sortie de crise. Plusieurs mesures ont été retenues par le Québec afin de contrer les effets négatifs de la récession. Parmi les mesures, le Plan Nord du gouvernement s'inscrit dans une vision du développement du Québec axée sur l'essor d'un nouvel espace économique en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et l'ensemble des communautés locales de ce vaste territoire.

M. Keating rappelle nos relations bilatérales qui sont de qualité et de très haut niveau. La Belgique et ses entités fédérées sont prioritaires pour le Québec et cela est reconnu dans la Politique internationale du Québec. Dans cet esprit, revenons sur les rencontres politiques qui ont eu lieu depuis la dernière Commission.

M. Jean Charest s'est entretenu avec le ministre-président de la Flandre, M. Kris Peeters, à deux reprises : en février 2009, à Bruxelles et en janvier 2011, en marge du Forum économique mondial de Davos, en Suisse.

Ils ont échangé notamment sur le projet d'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA). L'Union européenne (UE) est le 2e partenaire économique du Canada et du Québec après les États-Unis. La volonté de diversifier les échanges internationaux, largement axés sur les États-Unis, a pavé la voie à la négociation d'un accord économique et commercial global avec l'UE.

La 7e ronde de négociations se tiendra à Ottawa, du 11 au 15 avril 2011, et la 8e et dernière ronde est, en principe, prévue au mois de juillet. Un Sommet Canada-UE se tiendrait avant la fin de 2011 pour confirmer l'engagement des dirigeants politiques sur le projet d'accord.

M. Keating félicite la Belgique et ses entités fédérées pour la réussite de la présidence belge de l'Union européenne (1er juillet au 31 décembre 2010). Les entités fédérées ont été amenées à jouer un rôle déterminant lors de la présidence belge de l'Union européenne.

I. BILAN DE LA COOPERATION 2008-2010 VLAANDEREN-QUÉBEC

1. **Dans le domaine culturel**, les trois résidences connaissent du succès auprès de la clientèle dédiée aux domaines de la littérature, de l'estampe et de la musique contemporaine. M. Dany Laferrière était l'auteur québécois invité pour une résidence à Bruxelles, à l'automne dernier, alors que Mme Kristen Hemmerechts était l'écrivaine flamande invitée à Montréal. S'ajoutent les collaborations dans le domaine de la musique émergente, de la muséologie et des arts visuels;
2. **En éducation**, les bourses d'exemption des frais de scolarité au Québec connaissent également une popularité grandissante puisque neuf étudiants flamands ont bénéficié de l'une des dix bourses d'exemption à l'automne dernier. Quant à la Communauté flamande de Belgique, celle-ci a accepté les cinq boursiers québécois dont la candidature avait été recommandée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. De plus, deux professeurs de français langue seconde sont invités au Québec chaque été à suivre le Stage en didactique du français, culture et société québécoise offert à l'Université de Montréal, une expérience toujours très appréciée des professeurs.
3. Enfin, quelques projets en **recherche universitaire** se sont bien déroulés dans l'ensemble. Un des projets touchait au domaine des relations ethniques et plus particulièrement de l'éducation avec l'Université de Montréal et l'Université Catholique de Leuven. Le deuxième se rapportait aux jeunes et leur implication en politique entre l'Université McGill et l'Université Catholique de Leuven.
4. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation finance **quatre projets de recherche et innovation** conjointement avec le Fonds de recherche flamand pour un montant de 200 000 \$. Les 19 et 20 mai 2010, un séminaire scientifique a eu lieu à Bruxelles avec des chercheurs du Québec et de la Flandre.
5. De plus, **quatre accords industriels** faisant partie du Programme d'accords industriels (PAI) sont en cours avec la Flandre. Ces accords démontrent un dynamisme important, le Québec et la Flandre sont toutes les deux des régions exportatrices avec un marché ouvert sur le monde. Il est important pour le Québec de profiter de cette conjoncture.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2013

1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

- 1.1. Les deux parties poursuivent la promotion de la coopération dans le domaine de la science et de l'innovation.
- 1.2. À cet effet, les deux parties conviennent d'échanger des informations liées à la recherche, à la technologie et à l'innovation et de s'informer sur les possibilités de coopération et les éventuels partenariats.
- 1.3. Les deux Parties conviennent d'encourager les échanges entre les instituts d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et d'autres entités actives dans le domaine de la recherche et du développement. Elles pourront faciliter une collaboration en fournissant des informations et en indiquant des personnes de contact ainsi que des coordonnées.
- 1.4. Les deux Parties assureront, dans les limites de leurs possibilités budgétaires, la promotion de l'échange de chercheurs, la mise en œuvre de projets de recherche communs qui se concentrent sur des thèmes jugés prioritaires, ainsi que l'organisation de séminaires, de conférences et de colloques scientifiques.
- 1.5. La coopération dans le domaine de la recherche et du développement peut faire partie d'un nouveau contrat séparé si les deux parties le décident.

2. TRAVAIL ET ECONOMIE SOCIALE

- 2.1. Les deux Parties conviennent de fournir sur demande des informations relatives à la structure et à l'organisation de leur marché du travail et de l'économie sociale ainsi que sur les sujets liés à l'emploi.
- 2.2. Le Département de l'Emploi et de l'Economie sociale Flamand souhaite échanger des expériences, des instruments et des méthodes relatives à l'action affirmative, la diversité, l'égalité des chances, la participation proportionnelle au travail, etc.

3. ENSEIGNEMENT

- 3.1. Les deux Parties conviennent de fournir sur demande des informations relatives à la structure et à l'organisation de leur système éducatif ainsi que sur les sujets liés à l'enseignement.
- 3.2. Les deux Parties conviennent d'échanger des informations sur des programmes d'étude dans l'Enseignement supérieur.
- 3.3. Les deux Parties soutiendront le projet du Centre Collégial de Développement de Matériel Didactique (CCDMD) et de l'Université d'Hasselt visant à diffuser via le réseautage les résultats obtenus dans le domaine de la linguistique appliquée (EDU-6).
- 3.4. Les deux Parties soutiennent le projet du Centre d'études ethniques des universités montréalaises de l'Université de Montréal et le Centre de recherche pour l'interculturalisme, la migration et la situation minoritaire de l'Université de Louvain. L'objectif de ce projet est de comparer les résultats scolaires des enfants issus de la migration et les facteurs qui influencent ces résultats (EDU-5).
- 3.5. La Partie québécoise offre pour 2011 et 2012 une bourse pour deux professeurs de français langue seconde dans le cadre du concours Olyfran (EDU-1).
- 3.6. La Partie flamande offre pendant la durée du programme 5 bourses de spécialisation pour les étudiants du Québec. Les conditions sont associées à la fiche EDU-2.
- 3.7. La Partie québécoise offre 10 bourses avec droit d'inscription réduit. Les conditions sont définies à la fiche EDU-3.
- 3.8. La Partie flamande offre chaque année une bourse de recherche pour 6 mois. Les conditions sont décrites à la fiche EDU-4.

4. CULTURE

Les deux Parties s'engagent à coopérer de la manière suivante:

4.1. Les Parties s'informeront mutuellement de façon active au sujet des développements pertinents dans la politique culturelle. Cela signifie entre autres que les parties se tiendront au courant, de façon régulière, de la politique en la matière, et l'expliqueront dans un contexte international, y compris l'identification des acteurs impliqués et le renvoi à d'éventuelles autres sources accessibles.

4.2. Lorsque des sujets communs d'une grande importance politique actuelle sont détectés, il peut être décidé par consensus d'organiser des projets spécifiques dans ce domaine, tels que des échanges, des stages, des formations sur le tas, des séminaires, des résidences, etc.

4.3. Lorsque l'une des Parties prend part à un projet international de plus grande envergure, l'autre Partie pourra s'y associer – si elle le souhaite – en tant que partenaire privilégié

4.4. Les deux Parties s'entendent pour intégrer, à la programmation, trois échanges de résidence artistique: un échange de résidence d'auteur ou de traducteur littéraire entre l'Union des écrivains du Québec et Passa Porta (CULT-1), un échange de résidence en estampe entre Engramme et le Centre Frank Maserel (CULT-3) et un échange de résidence en dans entre Création Lynda Gaudreault et WP Zimmer (CULT-7).

4.5 Les deux Parties conviennent d'étudier s'il existe des possibilités d'échange dans le domaine des arts du cirque. On pense plus particulièrement à une participation aux festivals de cirque internationaux et aux recyclages/bourses internationaux pour les artistes du cirque.

4.6. Pendant la durée de ce partenariat, le Musée royal des Beaux Arts d'Anvers (Koninklijk Museum voor Schone kunsten in Antwerpen (KMSKA)) est rénové. Le musée est partie prenante pour coopérer avec des musées au Québec, que ce soit pour de courts projets d'exposition (itinérante) ou pour des projets de longue durée où un musée du Québec peut exposer une partie de la collection ou quelques objets de la collection du KMSKA pour une plus longue période. Après la réouverture du musée (prévue fin 2014), on pourra aussi travailler dans l'autre sens.

5. JEUNESSE

5.1. Si l'une des Parties en fait la demande, il est convenu de fournir des informations relatives à la politique de la jeunesse.

5.2. Les deux Parties se réjouissent des échanges de jeunes dans le cadre de leur coopération scientifique et il est convenu de chercher des nouvelles façons d'enrichir la coopération jeunesse.

6. AIDE SOCIALE, SANTÉ PUBLIQUE ET FAMILLE

6.1. La Partie flamande souhaite explorer la possibilité d'un projet de coopération avec le Québec dans le domaine de l'aide sociale, de la santé publique et de la famille, pour autant qu'il existe un intérêt de la part de la Partie québécoise.

6.2. Les deux Parties conviennent d'échanger leurs informations et leurs expériences sur leur fonctionnement, en général, et en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, en particulier.

7. TOURISME

7.1 Les deux Parties conviennent de favoriser l'échange réciproque d'informations liées à la législation et aux règlements relatifs au tourisme, aux informations statistiques, à la documentation et aux études portant sur le développement du tourisme.

7.2. Les deux Parties conviennent d'encourager l'échange réciproque du matériel promotionnel touristique et elles favorisent la participation de diverses organisations touristiques aux événements touristiques, tant au Québec qu'en Flandre.

7.3. Tourisme Belgique Flandre & Bruxelles souhaite étudier la possibilité d'échanger l'expertise en matière de la gestion de destination.

8. INTEGRATION CIVIQUE

8.1. Les Parties pourront se tenir informées mutuellement des développements pertinents en matière de politique d'intégration. Cela signifie, entre autres, que les Parties pourront se tenir informées, de façon régulière, de la politique en la matière, et l'expliqueront dans un contexte international, y compris l'identification des acteurs impliqués et le renvoi à d'éventuelles autres sources accessibles.

8.2. Les deux Parties conviennent d'échanger sur les bonnes pratiques dans le cadre de l'accompagnement de parcours des nouveaux arrivants (IM-1).

9. SPORT

9.1. La Partie flamande met annuellement un contingent de quinze (15) jours à disposition afin d'offrir la possibilité à des entraîneurs, des athlètes ou des responsables politiques de participer dans l'autre pays à des stages, cliniques, voyages d'étude ou congrès et séminaires dans le domaine des sports.

10. GOUVERNEMENT EN LIGNE

10.1. Les Parties conviennent de s'informer mutuellement de façon active au sujet des développements pertinents dans le domaine du gouvernement en ligne. Cela signifie entre autres que les Parties se tiendront au courant, de façon régulière, de la politique en la matière, et l'expliqueront dans un contexte international, y compris l'identification des acteurs impliqués et le renvoi à d'éventuelles autres sources accessibles.

10.2. Les deux parties vérifieront dans quelle mesure l'échange des bonnes pratiques peut être favorisé.

Le programme de travail de la XIIe commission mixte permanente Flandre-Québec est valable jusqu'en décembre 2013. Les fiches de projet qui sont jointes à ce programme de coopération en font partie intégrante.

Les activités et les échanges présentés dans ce programme de coopération n'excluent aucune autre initiative et/ou visite professionnelle proposée.

Les deux Parties s'engagent à organiser une réunion d'évaluation sur le fonctionnement du programme de travail si l'une des deux parties en fait la demande explicite.

Il est convenu de tenir la XIIIe commission mixte permanente Flandre-Québec durant le dernier trimestre de 2013 à Québec.

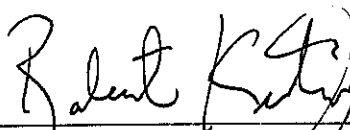
Fait à Bruxelles, le 31 mars 2011, en deux exemplaires originaux, en néerlandais et en français. Les deux textes sont valides et identiques.

Pour la FLANDRE

Pour le QUEBEC



Koen VERLAECKT
Secrétaire général
Département flamand des Affaires étrangères



Robert KEATING
Sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales
Ministère des Relations internationales du
Québec

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Littérature et traduction littéraire (résidences)		
Secteur d'activité : Culture		No du projet : CULT-1
Domaine : Littérature		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Monsieur Francis Farley-Chevrier Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) 3492, avenue Laval Montréal (Québec) H2X 3C8 Téléphone : (514) 849-8540, poste 224 Télécopieur : (514) 849-6239 Courriel : ffc@uneq.qc.ca	Het Beschrijf / Passa Porta	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Objectifs principaux, résultats visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les échanges entre les écrivains et les associations elles-mêmes; - Développer la traduction littéraire du flamand au français et du français au flamand; - Permettre le ressourcement des écrivains et la réalisation de projets littéraires; - Promouvoir la littérature québécoise à l'étranger. <p>Plan de travail, date de réalisation</p> <p>Printemps 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel de candidature effectué par l'UNEQ - Formation et réunion d'un jury composé de trois écrivains, sous la tutelle de l'UNEQ et du MCCCCF - Sélection du candidat québécois <p>Automne 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence de l'écrivain flamand au Studio Le Rigaud, à Montréal, sous la tutelle de l'UNEQ <p>2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence de l'écrivain québécois à Passa Porta, à Bruxelles, ou à la Villa Hellebosch, à Vollezele. 		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
<ul style="list-style-type: none"> - Publication éventuelle des écrivains flamands et québécois, résultant de leur projet de création; - Publication de traductions littéraires; - Valorisation des littératures flamande et québécoise dans les deux communautés; - Accroissement des échanges entre Passa Porta, Het Beschrijf et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois. 		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	MCCCCF : 2000 \$ MRI : 5000 \$ ou 6500 \$	
2012-2013		Passa Porta / Het beschrijf

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

<i>Titre du projet : Résidence en musique contemporaine Québec/Flandre</i>		
<i>Secteur d'activité : Culture</i>		<i>No du projet : CULT-2</i>
<i>Domaine : Musique</i>		
<i>Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées</i>	<i>Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées</i>	
MRI, 525 boul. René Lévesque Est, Québec G1R 5R9 MCC, 225, Grande Allée Est, Québec G1R 5G5 CALQ, 79, boul. René Lévesque Est, Québec G1R 5N5 SMCQ, 300, boul. Maisonneuve Est, Montréal H2X 3X6	Muziekcentrum 25 rue des Pierres, 1000 Bruxelles Belgique	
<i>Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)</i>		
<p>La résidence s'adresse aux compositeurs et aux interprètes comme lors de la création du Prix et non seulement aux compositeurs. Les chefs ou directeurs artistiques d'ensembles de musique contemporaine sont également admissibles.</p> <p>L'objectif de la résidence est de créer des liens à travers l'expérience d'une résidence qui s'adresse aux artistes de la relève (entre 5 et 10 ans d'expérience) et est décernée en alternance au Québec et en Flandre comme cela existe actuellement. La résidence est d'une durée de deux mois.</p> <p>La Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) est toujours l'organisme québécois partenaire; elle a un rôle d'encadrement et de parrainage. Le choix des artistes québécois se fait dans chacun des pays. Le Québec choisit l'artiste qu'il envoie en Flandre et la Flandre fait de même pour l'artiste flamand.</p> <p>Le moment privilégié pour recevoir au Québec demeure la période du Festival de la SMCQ. Le compositeur ou l'interprète serait pendant près d'un mois immergé par la musique contemporaine. La date du festival se n'est pas encore connue. Un artiste flamand pourrait donc venir à cette période.</p> <p>Le montage financier reste à préciser.</p>		
<i>Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet</i>		
<i>Prévisions financières</i>		
	<i>Partenaires québécois</i>	<i>Partenaires flamands</i>
<i>2011-2012</i>		<i>//</i>
<i>2012-2013</i>		<i>//</i>

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Résidence d'artiste en estampe		
Secteur d'activité : Culture		No du projet : CULT-3
Domaine : Arts visuels - estampe		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Madame Louise Sanfaçon Engramme 501, de Saint-Vallier Est Québec (Québec) G1K 3P9 Téléphone : (418) 529-0972 Télécopieur : (418) 529-9849 Courriel : info@engramme.ca	Monsieur Sjef. Ketelslagers Frans Masereel Centrum 5, Maserelldijk 52460 Kasterlee, Belgique Téléphone : 32 14 85 22 50 52 Courriel : sjef.ketelslagers@cjsm.vlaandere.be	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Résumé : Résidence de création en estampe de 4 semaines pour des artistes professionnels des arts visuels du Québec et de la Flandre, dans des ateliers spécialisés. Chaque atelier reçoit un artiste en alternance, aux deux ans, au cours du mois d'août. L'artiste invité a accès aux équipements et à des matériaux fournis par l'atelier ; il réalise une recherche et une production d'œuvres originales en estampe pendant son séjour, tout en étant en contact avec les artistes locaux.</p> <p>Historique du projet : L'entente établie entre Engramme, le <i>Studio d'artiste international de la Coopérative Méduse</i> et le Frans Masereel Centrum en 2000 a permis une première résidence de création en estampe chez Engramme en mai et juin 2001 avec l'artiste <u>Babette Cooymans</u>. En 2002, c'est l'artiste québécoise de la relève <u>Éveline Boulva</u> qui fut sélectionnée par notre jury pour faire une résidence au Frans Masereel Centrum. L'artiste flamand de la relève <u>Lieven Paelinck</u> vint faire une résidence chez Engramme en 2003. L'artiste québécoise de la relève <u>Chantal Séguin</u> fut sélectionnée par notre jury pour faire sa résidence au Frans Masereel Centrum en 2004. En 2005, Engramme a reçu l'artiste flamande <u>Goedele Peeters</u>. En 2006, c'est l'artiste québécoise <u>Madeleine Samson</u> qui, suite à la sélection de notre jury, réalisait une résidence au Frans Masereel Centrum. En 2007, Engramme recevait en résidence l'artiste flamande <u>Greet Billet</u>, alors qu'en 2008 l'artiste québécoise <u>Cynthia Dinan-Mitchell</u> réalisait une résidence au Frans Masereel Centrum suite à la sélection de notre jury.</p> <p>En 2009, le Frans Masereel Centrum n'était pas en mesure de nous envoyer un artiste en résidence, il y eu donc une pause dans le projet d'échange cette année-là. En 2010, c'est l'artiste de la relève <u>Diane Fournier</u> qui fut sélectionnée par notre jury pour faire une résidence en Flandre. Toutes ces résidences ont été très fructueuses sur le plan de la création et du réseautage pour les artistes participants ; elles ont également contribué à dynamiser et enrichir le milieu artistique de chaque atelier hôte.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et production d'estampes originales - Échanges entre les artistes - Présentation publique des estampes - Publication d'un rapport de résidence de l'artiste québécois dans le bulletin d'Engramme <i>La Morsure</i> 		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	MRI : 2500 \$ Engramme : 1240 \$	Gouvernement flamand: 6200 \$ (estimé)
2012-2013	MRI : 3700 t	Frans Masereel Centrum: 1240 \$ (estimé)

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Banque de séjours		
Secteur d'activité : Culture		No du projet : CULT-4
<u>Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées</u>	<u>Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées</u>	
Ministère des Relations internationales 525, boul. René Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5R9	Administration culture Arenbergstraat 5 1000 Bruxelles	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>La partie québécoise se réserve une banque de séjours permettant à des artistes et des experts québécois de participer à des événements majeurs ou de réaliser des tournées et des missions de prospection en Flandre. Cette banque peut aussi servir pour des missions de spécialistes de la culture dans le but d'élargir les champs couverts par l'entente, notamment dans les domaines identifiés aux fins d'échanges d'information.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012		//
2012-2013		//

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : De Studio Québec/Flandre		
Secteur d'activité : CULTURE		No du projet : CULT-7
Domaine : Danse		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées		Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées
Madame Lynda Gaudreau Création Danse Lynda Gaudreau Case postale, succursale Place du Parc Montréal (Québec) H2X 4A3 Téléphone : (514) 284-0176 Télécopieur : (514) 276 5315 Courriel : debrune@videotron.ca		Madame Carine Meulders Wp Zimmer 90, Gasstraat 2060 Antwerpen, Belgique Téléphone : 32 (0)3 225 10 66 Télécopieur : 32 (0)3 225 21 35 Courriel: carine@wpzimmer.be et www.wpzimmer.be
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Ce projet est le fruit d'un partenariat important entre six organisations internationales du Québec et de la Flandre dans le domaine de la recherche chorégraphique et interdisciplinaire. Le projet se déroulera chez trois des partenaires principaux du projet : Lynda Gaudreau/Compagnie De Brune à Montréal, wp Zimer à Anvers et Kunstencentrum BUDA à Courtrai. De Studio Québec /Flandre prendra place en 2011-2012 au Québec et en Flandre et vise à créer un espace discursif nomade en création chorégraphique entre les deux communautés.</p> <p>En résumé, les visées du projet <i>De Studio Québec/Flandre</i> sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la pratique et de nouvelles formes artistiques; • Sensibilisation des intervenants du milieu et des publics; • Consolidation des liens. 		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
<p>Ce projet et sa plateforme internationale participeront à la revitalisation de la création et de la diffusion chorégraphique au Québec et en Flandre tout en consolidant un réseau international dans le domaine de la recherche. Le projet accueillera un noyau d'artistes du Québec et de la Flandre autour duquel des artistes locaux des deux communautés seront conviés à se joindre. Il y aura des présentations du <i>work in progress</i> des artistes pendant les résidences et d'autres formes de rencontres avec le public (chantier, discussion performative, séminaire) au fil du projet.</p> <p>Les activités de l'hiver 2012 viendront clore le projet avec, notamment, un séminaire à Bruxelles qui permettra de faire le point et de faire participer des invités issus du domaine académique et de la théorie (art visuel, philosophie, sémiologie). Une publication rassemblant des textes d'intervenants des différentes phases du projet permettra de cristalliser les points saillants de la réflexion menée tout au long du projet.</p>		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	Studio : 13 000 \$ MRI : 12 130 \$	WP Zimmer : 12 189 \$ Kunstencentrum BUDA : 12 189 \$
2012-2013		

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

<i>Titre du projet : Concours « Olyfran »</i>		
<i>Secteur d'activité : Éducation</i> <i>Domaine : Enseignement</i>		<i>No du projet : EDU-1</i>
<i>Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées</i> Université Laval, Québec Université de Montréal, Québec Ministère des Relations internationales 525, boul. René Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5R9	<i>Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées</i> Département Enseignement (ASO) Université du Limbourg Campus universitaire (Edifice D, bureau B-66) 3590 Diepenbeek BELGIQUE	
<i>Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)</i>		
L'Université de Montréal offre une bourse d'études à deux enseignants flamands qui ont encadré les jeunes participants du concours « Olyfran ». Au cours de son séjour, les enseignements sont initiés à la pédagogie québécoise sur l'enseignement du français comme deuxième langue.		
<i>Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet</i>		
En 2011 : <ul style="list-style-type: none"> • Québec : une (1) bourse pour deux enseignants; • Flandre : frais de voyage internationaux à deux reprises et transport jusqu'à l'établissement d'accueil. En 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • Québec : une (1) bourse pour deux enseignants; • Flandre : frais de voyage internationaux à deux (2) reprises et transport jusqu'à l'établissement d'accueil. 		
<i>Prévisions financières</i>		
	<i>Partenaires québécois</i>	<i>Partenaires flamands</i>
<i>2011-2012</i>		<i>Deux titres de transport international</i>
<i>2012-2013</i>		<i>Deux titres de transport international</i>

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Bourses de spécialisation		
Secteur d'activité : Éducation		No du projet : EDU-2
Domaine : Enseignement		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Ministère des Relations internationales et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Département de l'Enseignement et Formation (DRI)	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Pour toute la durée du programme, la Flandre propose annuellement cinq (5) bourses de spécialisation à des étudiants québécois. Les bourses sont accordées sur la base des conditions décrites par la Flandre dans l'annexe de la présente fiche. Le ministère des Relations internationales offre au besoin un titre de transport international au boursier québécois.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012		<i>Voir les dispositions générales et financières</i>
2012-2013		<i>Voir les dispositions générales et financières</i>

Bourses d'études

1. L'échange de bourses d'études prévu dans la fiche EDU-2 (bourses de spécialisation) et la fiche EDU-4 (bourses pour chercheurs qualifiés) s'effectue aux conditions suivantes :

Les candidats ne peuvent avoir plus de 35 ans, ils doivent être titulaires d'un grade de « master » ou équivalent et doivent s'être distingués sur le plan académique.

- a) Les candidats sont sélectionnés par la partie d'accueil.
- b) La partie d'accueil transmet à l'autre partie les formulaires de demande remplis des candidats et les autres documents requis lors de la demande **avant le 1^{er} avril** :
 - un curriculum vitae détaillé avec mention de la connaissance des langues;
 - un programme d'étude ou de travail détaillé que l'on souhaite suivre dans un établissement agréé du pays d'accueil;
 - des lettres de recommandation et une éventuelle admission dans l'établissement
 - les résultats d'étude obtenus.
- c) La partie d'accueil communique **avant le 1^{er} juillet** à l'autre partie les noms des candidats admis et elle lui communique également les noms des établissements qui se chargent de l'accueil durant la période des études.
- d) La partie d'accueil donne des informations précises sur l'arrivée des étudiants boursiers au moins deux (2) semaines avant le début de leur séjour.

2. L'échange de bourses d'études prévu dans la fiche EDU-2 (bourses de spécialisation) s'effectue aux conditions financières suivantes :

- a) La partie d'origine se charge des frais de voyage internationaux aller et retour vers la destination finale dans le pays d'accueil.
- b) La partie d'accueil prend en charge :

En Flandre:

- une allocation mensuelle de 840 €;
- les frais d'inscription à un établissement de la Communauté flamande ou un établissement subventionné par la Communauté flamande, limités à un montant maximum revu chaque année (année académique 2010-2011 : 567,80 €);
- une assurance maladie et une assurance en responsabilité civile dans le cadre de la législation belge.

3. L'échange d'une bourse d'étude prévu dans la fiche EDU-4 (bourse pour chercheurs qualifiés) s'effectue aux conditions financières suivantes :

- a) la partie d'origine prend en charge les frais de voyage internationaux aller et retour vers la destination finale dans le pays d'accueil;
- b) la partie d'accueil prend en charge :

En Flandre:

- une allocation mensuelle de 800 €;
- une indemnité de départ de 185 € attribuée lors de la première venue en Flandre, à condition que le séjour dure au moins un (1) mois;
- une assurance maladie et une assurance en responsabilité civile dans le cadre de la législation belge;

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Bourses exemption des droits de scolarité		
Secteur d'activité : Éducation		No du projet : EDU-3
Domaine : Enseignement		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Ministère des Relations internationales et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Département de l'Enseignement et Formation (DRI)	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>La Partie québécoise offre à la Partie flamande des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires permettant à des étudiants flamands d'étudier dans des établissements d'enseignement supérieur québécois en bénéficiant du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois.</p> <p>Le nombre maximal de bourses disponibles est de 10. Lorsque toutes les bourses ont été attribuées et que l'une d'elles redevient disponible au terme du programme d'études du boursier ou autrement, elle peut être attribuée à nouveau. Malgré ce qui précède, le nombre de bourses accordées sera fixé à partir du nombre de bourses libérées au cours de chacune des années suivant la signature de la présente entente, considérant qu'actuellement il existe des bourses en cours d'utilisation. Les bourses sont attribuées à des candidats inscrits à un programme d'études menant à un diplôme dans un établissement d'enseignement de 2^e ou 3^e cycle universitaire identifié. Les modalités d'attribution des bourses québécoises d'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont décrites aux annexes I et II.</p> <p>Le programme des bourses d'exemption de droits de scolarité supplémentaires et le programme de bourses de spécialisation seront reconduits à chaque année.</p> <p>Une Partie peut mettre fin à son programme au moyen d'un avis écrit transmis à l'autre Partie au moins six (6) mois avant la fin d'une période.</p> <p>Dans le cas où le programme ne serait pas reconduit, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les personnes qui bénéficient des mesures de soutien financier prévues continuent d'en bénéficier pour la durée du programme d'études auquel elles seront inscrites.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012		Titres des transport international
2012-2013		Titres des transport international

ANNEXE I

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES QUÉBÉCOISES D'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

1. *NATURE*

Une bourse québécoise d'exemption des droits de scolarité supplémentaires attribuée à un étudiant flamand permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études à temps plein dans un programme d'études offert par un établissement d'enseignement supérieur au Québec, reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.

2. *CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ*

Pour bénéficier d'une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, tout étudiant flamand devra :

- détenir un passeport valide;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec, délivré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec;
- être recommandé par la Communauté flamande de Belgique;
- fournir la preuve de son admission définitive (sans condition préalable, sauf les exigences reliées à la maîtrise de la langue française) à un programme d'études universitaires de 2^e ou 3^e cycle conduisant à un diplôme, selon les règlements en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec;
- s'inscrire à temps plein à ce programme, aux trimestres d'automne et d'hiver, à raison d'un minimum de trente (30) crédits annuellement;
- avoir complété et transmis le « Formulaire de candidature pour l'attribution de bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires » joint en annexe II, accompagné des documents exigés;

3. *DURÉE DE LA BOURSE*

Chacune des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires est accordée pour une formation à temps plein d'une durée maximale:

- de deux (2) ans pour des études universitaires de 2^e cycle (maîtrise ou DESS);
- de trois (3) ans pour des études universitaires de 3^e cycle (Ph.D. ou doctorat).

4. RESTRICTIONS

Tout changement de programme ou d'établissement doit être préalablement autorisé par les Parties et ne doit pas avoir pour effet de prolonger la durée de la formation et conséquemment de la bourse.

Une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires peut être retirée si l'étudiant perd son admissibilité en raison d'un échec scolaire, s'il ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il est inscrit ou s'il contrevient à un règlement de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente.

Dans un tel cas, la Partie québécoise informe par écrit la Partie flamande et retire l'étudiant de la liste des étudiants qui bénéficient d'une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, tel que prévu au point 5, 3^e paragraphe, de la présente annexe.

Un étudiant flamand ne peut bénéficier plus d'une fois d'une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, à moins d'un passage à un cycle supérieur d'études.

5. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le choix des étudiants dont la candidature est recommandée pour une bourse québécoise est effectué par la Partie flamande qui informe la Partie québécoise de la procédure de sélection retenue à cette fin.

La Partie flamande transmet au ministère de l'Éducation du Québec, avant le 15 juin de chaque année pour le trimestre d'automne et avant le 15 novembre pour les trimestres d'hiver et d'été, la liste des étudiants dont elle recommande la candidature pour une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, ainsi que le formulaire constituant l'annexe II, complété pour chacun d'eux.

Le ministère de l'Éducation du Québec établit la liste définitive des étudiants qui bénéficieront d'une bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Il transmet cette liste à la Partie flamande ainsi qu'aux établissements d'enseignement québécois concernés, sous réserve des dispositions de la législation québécoise sur la protection des renseignements personnels.

6. INFORMATION DES CANDIDATS ET DES BOURSIERS

La Partie flamande informe la Partie québécoise de la procédure retenue pour la diffusion sur son territoire, de l'information relative aux bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires auprès des clientèles susceptibles d'en bénéficier, ainsi que de la nature de l'information diffusée.

La Partie flamande s'assure que la procédure de sélection des bénéficiaires des bourses est connue des candidats et que les boursiers sont convenablement informés, avant leur départ, des conditions et des modalités d'attribution des bourses ainsi que des conditions de séjour en territoire québécois. Il s'assure également que l'origine de l'aide dont bénéficient les boursiers flamands leur soit clairement connue.

7. *RESPONSABLES DE LA GESTION DES BOURSES*

La Partie québécoise désigne, comme responsable de la gestion de ces bourses:

Madame Isabelle Tremblay
Direction des affaires internationales et canadiennes
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Télécopieur : 418 646 9170

La Partie flamande désigne, comme responsable de la gestion de ces bourses:

Monsieur Dirk Lapeirre
Adjoint du Directeur
Administration de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Ministère de la Communauté flamande
Avenue Roi Albert, 15
1210 Bruxelles
Téléphone : 32 2 553 98 96
Télécopieur : 32 2 553 98 45
Courriel : dirk.lapeirre@ond.vlaanderen.be

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Bourses pour chercheurs qualifiés		
Secteur d'activité : Enseignement	No du projet : EDU-4	
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Ministère des Relations Internationales et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Département de l'Enseignement et Formation (DRI).	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Pendant toute la durée du programme, la Flandre met annuellement six mois de bourse à la disposition d'étudiants québécois pour mener une recherche scientifique (par exemple pour préparer une thèse de doctorat). Ces six mois peuvent être scindés en deux bourses de trois mois chacune. Les bourses sont accordées sur la base des conditions décrites par la Flandre dans l'annexe à la présente fiche.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012		<i>Voir les dispositions générales et financières</i>
2012-2013		<i>Voir les dispositions générales et financières</i>

Bourses d'études

1. L'échange de bourses d'études prévu dans la fiche EDU-2 (bourses de spécialisation) et la fiche EDU-4 (bourses pour chercheurs qualifiés) s'effectue aux conditions suivantes :

Les candidats ne peuvent avoir plus de 35 ans, ils doivent être titulaires d'un grade de « master » ou équivalent et doivent s'être distingués sur le plan académique.

- a) Les candidats sont sélectionnés par la partie d'accueil.
- b) La partie d'accueil transmet à l'autre partie les formulaires de demande remplis des candidats et les autres documents requis lors de la demande **avant le 1^{er} avril** :
 - un curriculum vitae détaillé avec mention de la connaissance des langues;
 - un programme d'étude ou de travail détaillé que l'on souhaite suivre dans un établissement agréé du pays d'accueil;
 - des lettres de recommandation et une éventuelle admission dans l'établissement
 - les résultats d'étude obtenus.
- c) La partie d'accueil communique **avant le 1^{er} juillet** à l'autre partie les noms des candidats admis et elle lui communique également les noms des établissements qui se chargent de l'accueil durant la période des études.
- d) La partie d'accueil donne des informations précises sur l'arrivée des étudiants boursiers au moins deux (2) semaines avant le début de leur séjour.

2. L'échange de bourses d'études prévu dans la fiche EDU-2 (bourses de spécialisation) s'effectue aux conditions financières suivantes :

- a) La partie d'origine se charge des frais de voyage internationaux aller et retour vers la destination finale dans le pays d'accueil.
- b) La partie d'accueil prend en charge :

En Flandre:

- une allocation mensuelle de 840 €;
- les frais d'inscription à un établissement de la Communauté flamande ou un établissement subventionné par la Communauté flamande, limités à un montant maximum revu chaque année (année académique 2010-2011 : 567,80 €);
- une assurance maladie et une assurance en responsabilité civile dans le cadre de la législation belge.

3. L'échange d'une bourse d'étude prévu dans la fiche EDU-4 (bourse pour chercheurs qualifiés) s'effectue aux conditions financières suivantes :

- a) la partie d'origine prend en charge les frais de voyage internationaux aller et retour vers la destination finale dans le pays d'accueil;
- b) la partie d'accueil prend en charge :

En Flandre:

- une allocation mensuelle de 800 €;
- une indemnité de départ de 185 € attribuée lors de la première venue en Flandre, à condition que le séjour dure au moins un (1) mois;
- une assurance maladie et une assurance en responsabilité civile dans le cadre de la législation belge;

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : La réussite scolaire des élèves issus de l'immigration: comparaison et diffusion des résultats de projets en cours		
Secteur d'activité : Éducation		No du projet : EDU-5
Domaine : Sport		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Madame Marie Mc Andrew Centre d'études ethniques des universités montréalaises Université de Montréal Case postale 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3J7 Téléphone : (514) 343-7096 Télécopieur : (514) 343-7078 Courriel : marie.mcandrew@umontreal.ca	Monsieur Johan Leman Interculturalism, Migration and Minority Research Centre Research unit: social and cultural anthropology, Social Sciences Catholic University of Leuven Parkstraat 45, 3000 Leuven Téléphone : 02.609.55.65 Courriel : johan.leman@soc.kuleuven.be	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Dans la foulée des liens développés depuis plus de quatre ans et du soutien 2008-2010 accordé par la Commission Mixte, le projet vise à consolider les collaborations entre des équipes québécoises et flamandes comprenant des chercheurs de plusieurs institutions universitaires dans le domaine de l'éducation, des minorités.</p> <p>Le programme de travail 2011-2013 a pour objectif la comparaison des résultats de deux projets majeurs en cours sur la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration et les facteurs qui l'influencent.</p> <p>JANVIER 2012 : Organisation d'un séminaire conjoint de travail à l'Université de Montréal. JANVIER 2013 : Organisation d'un colloque conjoint à Bruxelles sous l'égide de l'IMMRC et du CEMIS, où les résultats des deux programmes de recherche seront présentés.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Le projet permettra le développement de politiques publiques mieux adaptées dans le domaine de l'éducation des immigrants, tout particulièrement en ce qui concerne leur réussite éducative, un enjeu suscitant de fortes préoccupations sociales dans les deux contextes. Les résultats seront présentés dans le cadre de divers articles, mais surtout lors d'un événement conjoint de diffusion qui se tiendra à Bruxelles, à l'hiver 2013, qui donnera lieu à une publication commune dans une revue professionnelle largement diffusée.		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	---	Max 12 000 €
2012-2013	10 000 \$	---

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : <i>Projet de réseautage FLE/FLS CCDMD – Partenaires autour de l'Université de Hasselt</i>		
Secteur d'activité : <i>Éducation</i>		No du projet : <i>EDU-6</i>
Domaine :		
<i>Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées</i>	<i>Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées</i>	
Monsieur Jean-Pierre Dufresne CCDMD 6220, Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C1 Téléphone : (514) 873-7678 Télécopieur : (514) 873-4908 Courriel : jpdufresne@ccdmd.qc.ca	Monsieur Willy Clijsters CommArt internationale/interculturalis Université de Hasselt Agoralaan, Gebouw D, B66 3590 Diepenbeek Téléphone : 32 11 26 86 80 Télécopieur : 32 11 26 86 99 Courriel : willy.clijsters@uhasselt.be	
<i>Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)</i>		
<p>Le CCDMD propose à l'Université de Hasselt un projet de « réseautage » afin de présenter CommArt International à des ordres professionnels québécois et canadiens, de même qu'à des institutions d'enseignements. Ce serait une excellente façon de mieux faire connaître les multiples ressources linguistiques et culturelles de CommArt. Nous pensons aussi à d'autres partenaires du CCDMD : OQLF (Office québécois de la langue française), CFORP (Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques), Druide Informatique, universités et collèges communautaires canadiens... Nous comptons réserver aussi un accueil particulier à la diffusion du concours OLYFRAN, organisé depuis 24 ans par Interculturalis... (les Olympi@des de la Francophonie, en collaboration avec, entre autres, TV5MONDE, FIPF (Fédération internationale des professeurs de français), OIF (Organisation internationale de la francophonie), CommArt Int. et avec le soutien des Alliances françaises, que nous voulons faire connaître à des associations d'enseignants, en particulier à l'AQPF (Association québécoise des professeurs de français), ainsi qu'aux commissions scolaires du Québec et au RCCFC (Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada), alliés naturels du CCDMD.</p> <p>Nous ne perdons pas de vue le désir de CommArt d'inclure la préoccupation de la variante du français québécois standard que le groupe souhaite introduire dans les modules de formation. Nous comptons donc favoriser les contacts avec des centres universitaires québécois et canadiens de linguistique appliquée.</p>		
<i>Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet</i>		
Au terme de ces rencontres, échanges et colloques, des liens seront établis entre des organismes québécois et flamands, canadiens et européens. Ces liens prendront la forme d'ententes de collaboration et de partenariat, en particulier dans les domaines de la linguistique appliquée, du multiculturalisme et de l'éducation.		
<i>Prévisions financières</i>		
	<i>Partenaires québécois</i>	<i>Partenaires flamands</i>
<i>2011-2012</i>	<i>CCDMD : 7500 \$ MRI : 5000 \$</i>	<i>Uhasselt: 6000 € OV : 4000 €</i>
<i>2012-2013</i>	<i>CCDMD : 7500 \$ MRI : 2500 \$</i>	<i>Uhasselt: 6000 € OV : 4000 €</i>

PROJET DE COOPÉRATION
XI^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Partage de bonnes pratiques d'affaires dans le secteur de la chaîne logistique et du transport aérien		
Secteur d'activité : Formation professionnelle		No du projet : FOP-1
Domaine :		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées Madame Manon Delisle Cégep André-Laurendeau Institut international de logistique de Montréal 1111, rue Lapierre Montréal (Québec) H8N 2J4 Téléphone : (514) 364-3320, poste 6132 Télécopieur : (514) 364-9339 Courriel : manon.delisle@clairendeau.qc.ca	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées Madame Liesbeth Geysels Flanders Institute for logistics 25, Jordaenskaai Antwerpen, Belgique 2000 Téléphone : 32 3 229 05 00 Courriel : liesbeth.geysels@vil.be	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Ce projet vise plus particulièrement la mise en réseau de pôle de compétitivités, le maillage d'entreprises à grande valeur technologique et la diffusion de meilleures pratiques d'affaires entre les entreprises flamandes et québécoises. C'est à la suite d'un bilan de projets présenté en octobre dernier auprès de la Délégation générale du Québec à Bruxelles que l'idée de collaborer avec la Flandre a été soulevée. Les résultats concluants des dernières années ayant permis d'obtenir des retombées concrètes avec la Wallonie, il a été convenu d'explorer avec un partenaire flamand la possibilité de partager maintenant ces succès avec des entreprises et organismes de la Flandre. Une première rencontre a donc eu lieu avec le Vlaams Instituut Voor de logistiek (VIL) en octobre dernier. Une première rencontre avec M^{me} Liesbeth Geysels, directrice du VIL, a permis d'établir les bases d'une potentielle collaboration.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
<p>Ce projet permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ faire valoir l'expertise du Québec à l'aide de présentations et de conférences; ➤ présenter des projets internationaux à succès dans des secteurs porteurs; ➤ favoriser la mobilité des experts; ➤ sensibiliser les décideurs aux enjeux de la logistique; ➤ partager les informations et les compétences de bonnes pratiques d'affaires; ➤ évaluer la pertinence de développer de nouveaux projets en entreprises dans le secteur de la logistique; ➤ soutenir le maillage entre les entreprises de la Flandre et du Québec dans ces secteurs; ➤ consolider le partenariat et signer un protocole de collaboration; ➤ réaliser des rencontres en entreprises avec des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux locaux, nationaux et internationaux réciproques. 		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	Délégation québécoise en Flandre Septembre 2011 4920 \$	//
2012-2013	Délégation québécoise en Flandre Septembre 2012 4920 \$	Délégation flamande au Québec Mars 2013 Financement du côté de la gouvernement Flamand s'effectuerait au sein du régime des subventions réguliers

**X11° COMMISSION MIXTE DE COOPÉRATION
QUÉBEC/FLANDRE
20011- 2013
Présentation du projet**

No du projet : XXX

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	2. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • ORGANISME: <u>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</u> Direction de la gestion de la diversité et de l'intégration sociale • ADRESSE : <u>360, rue McGill</u> <u>Montréal (Québec)</u> <u>H2Y 2E9</u> • TÉLÉPHONE : Bureau <u>514 873 6440, poste 20079</u> Résidence _____ • TÉLÉCOPIEUR : _____ • COURRIEL : <u>roger.noel@micc.gouv.qc.ca</u> • RESPONSABLE: Roger Noël 	<ul style="list-style-type: none"> • ORGANISME: <u>Agentschap voor Binnenlands Bestuur</u> Afdeling Beleid Binnenland, Steden en Inburgering • ADRESSE : <u>Boudewijnlaan 30 bus 70</u> <u>B-1000 Brussel</u> <u>Belgique</u> • TÉLÉPHONE : Bureau <u>00 32 2 553 33 19</u> Résidence _____ • TÉLÉCOPIEUR : _____ • COURRIEL : <u>Inge.hellemans@bz.vlaanderen.be</u> • RESPONSABLE : Hellemans Inge

3. PRÉSENTATION DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> • SECTEUR D'ACTIVITÉ : <u>Programmes d'immigration, d'intégration et des relations interculturelles</u> • TITRE : <u>Échange sur les méthodes d'accompagnement des nouveaux arrivants</u> • DESCRIPTION DU PROJET : OBJECTIFS POURSUIVIS, CONTEXTE, ENJEUX : _____ <p>Échanger de l'information concernant les pratiques exemplaires quant aux méthodes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans la société québécoise ou flamande.</p> <p>Le contexte en Flandre : Dès le début du parcours d'intégration civique, chaque nouvel arrivant dispose d'un accompagnateur de parcours qui le guide dans ses démarches d'intégration. La langue n'y constitue pas d'obstacle. Lorsque le nouvel arrivant ne connaît pas le néerlandais ou ne maîtrise pas encore suffisamment la langue, la langue maternelle du nouvel arrivant ou une langue de contact est utilisée, ou on travaille avec un interprète (par téléphone).</p> <p>Cependant, l'accompagnateur de parcours est surtout une personne de confiance à qui le nouvel arrivant peut s'adresser pour toutes sortes de questions. Lorsque le nouvel arrivant a des questions spécifiques ou a besoin d'un accompagnement spécifique, l'accompagnateur de parcours le/la mettra en contact avec les structures ou organisations appropriées. L'accompagnateur de parcours offre par exemple de l'assistance pour l'obtention d'une équivalence de diplôme, il peut aider à trouver une école appropriée pour les enfants, ou encore un avocat, un psychologue, un logement approprié, ...</p> <p>Il est important que le nouvel arrivant cherche lui-même des solutions à ses demandes d'aide. A cet effet, l'accompagnateur de parcours prend en compte ce que l'intégrant a appris lors du cours d'orientation sociale et pour quels problèmes il peut déjà trouver des solutions. L'accompagnateur de parcours connaît les compétences de base, les aptitudes et le réseau de l'intégrant. Ainsi, on met progressivement un terme à l'aide de</p>

l'accompagnateur de parcours, devenue superflue à la fin du parcours d'intégration civique.

Le contexte au Québec : Le premier objectif de la politique d'intégration québécoise est d'inciter les immigrants à amorcer, dans leur pays de départ, leur démarche d'intégration. Pour ce faire, le Ministère leur offre le guide *Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration* afin de les aider à prendre en charge leurs démarches d'intégration avant même leur arrivée au Québec. Ce Guide est remis aux candidats à l'immigration sélectionnés à l'étranger et aux nouveaux arrivants au Québec. Il est disponible en français, en espagnol et en dans le site Internet du Ministère. De plus, une invitation à commencer sans tarder leurs démarches d'intégration est faite aux candidats sélectionnés lors d'une séance d'information offerte dans les bureaux du Québec à l'étranger.

Le deuxième objectif est d'accueillir les nouveaux arrivants et de leur faciliter l'utilisation des services offerts à l'ensemble de la population. Ainsi, à l'aéroport Montréal-Trudeau, une fois les formalités d'immigration remplies avec les agents des autorités canadiennes, les nouveaux arrivants sont accueillis par des préposés du gouvernement du Québec qui les informent des services du Ministère et qui leur fixent un rendez-vous au service Immigration-Québec de leur territoire de destination. Les services d'accueil et d'aide à l'intégration offerts par le Ministère et par les organismes communautaires partenaires ne sont pas obligatoires, mais les personnes immigrantes sont fortement incitées à les utiliser pour faciliter leur parcours d'intégration au Québec. Le Ministère dispose d'un réseau de neuf services Immigration-Québec. Son action auprès des nouveaux arrivants s'appuie sur un solide partenariat avec les organismes communautaires qu'il finance ainsi qu'avec les différents ministères et organismes locaux et régionaux, notamment ceux des secteurs de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement. L'approche préconisée en est une d'accompagnement personnalisé. Elle consiste en un soutien de durée ou d'intensité variable, adapté aux besoins particuliers de la personne immigrante. Il vise à l'aider à devenir autonome en l'associant de façon active à l'identification de ses besoins et de ses objectifs à l'aide du Guide *Apprendre le Québec*.

Le troisième objectif est de favoriser et de soutenir l'apprentissage du français par les immigrants ne connaissant pas déjà cette langue, et ce, si possible, dès le pays de départ. Pour ce qui est des immigrants adultes établis, le gouvernement leur offre gratuitement des cours de français à temps complet ainsi que des cours à temps partiel réguliers et spécialisés, grâce à un partenariat bien ancré avec des établissements d'enseignement collégiaux et universitaires, des centres d'éducation des adultes, des organismes communautaires et des employeurs. Les nouveaux arrivants sont donc orientés vers les lieux de formation correspondant à leur niveau de scolarité. Cette formation permet aussi l'acquisition de connaissances sur des contenus liés à l'adaptation à la société québécoise.

Objectifs du projet : échanger de l'information au sujet des pratiques exemplaires dans le domaine de l'accompagnement des nouveaux arrivants; analyser les principaux défis et les difficultés lié aux méthodes; organiser des visites de travail.

• **COÛT TOTAL DU PROJET :** 12.240 \$ (6.320 \$ pour Québec / 5.920 \$ pour la Flandre) – (période 2011 + 2012)

4. MISSION DE VOTRE ORGANISME

L'Autorité flamande attache beaucoup d'importance à ce que ces nouveaux citoyens puissent pleinement participer à la société. L'intégration civique peut les aider à assumer leur rôle en tant que citoyen, parent, travailleur, entrepreneur, étudiant, membre d'une association, ...

La politique d'immigration et d'intégration vise à favoriser la réussite des projets migratoires des personnes immigrantes que le Québec sélectionne et à accélérer le processus d'intégration. L'objectif ultime est également d'assurer que les personnes immigrantes puissent participer pleinement à la société québécoise et contribuer à son développement.

5. APPORT SPÉCIFIQUE DU PARTENAIRE

Volet Québec :

Faciliter l'apprentissage des méthodes québécoises par la création de deux courts stages d'observation/visites de travail dans un organisme communautaire soutenu par le Ministère dans le cadre du Programme d'aide aux nouveaux arrivants (PANA).

Volet Flandre :

Faciliter l'apprentissage des méthodes flamande par la création de deux courts stages d'observation/visites de travail dans un bureau d'accueil (Onthaalbureau Inburgering).

6. PLAN DE TRAVAIL, DATES DE RÉALISATION

An 1

- identification des personnes intéressées dans des organismes d'intégration flamande et québécoise d'accompagnement des nouveaux arrivants (appel à participation) (septembre 2011)
- visioconférence 1 : échange d'information sur les offres de services flamande et québécoise, portant sur les approches et les défis à relever (octobre 2011)
- la rédaction (première version) d'un guide des pratiques comparées sur base de l'information recolté (décembre 2011)

An 2

- visioconférence 2 : préparation des visites de travail pour deux intervenants (2 Québécois/ 2 Flamands) – avril 2012
Pour les Flamands : dans un organisme québécois d'intégration de nouveaux arrivants bénéficiant du programme PANA (octobre 2012)
Pour les Québécois : dans un bureau d'accueil 'Onthaalbureau Inburgering' (novembre 2012)

- des visites de travail à Québec et à Flandre (2 jours / 2 intervenants) - octobre 2012 / novembre 2012)

- des rapports des visites de travail

- terminer le guide des pratiques comparées (draft)

- visioconférence 3 : réunion de clôture (décembre 2012)

L'ordre du jour :

- reportage des visites de travail
- discussion du guide des pratiques comparées

An 3

- production finale du guide des pratiques comparées (avril 2013)

7. RÉSULTATS ATTENDUS : PRODUCTIONS ATTENDUES, RETOMBÉES POUR LES DEUX SOCIÉTÉS

Un enrichissement de la pratique quotidienne de l'accompagnement des nouveaux arrivants

8. ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ ET DE PROMOTION DE LA COOPÉRATION

Articles dans l'intranet du MICC et dans le bulletin électronique Québec@monde.

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

De votre organisme : _____ 0_ \$

À quelles fins :

Autres sources de financement : _____ 0_ \$

À quelles fins :

10. SOUTIEN DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC _____ 6,320 ___ \$

À quelles fins :

Activité	Date	Coût
Conférence par visioconférence (kick off)	octobre 2011	150 \$

Stages / visites de travail des Quebecquois (les visites des Flamands est prévu sur le budget Flamand)		
Conférence / réunion de préparation Frais de voyage et de séjour de 2 intervenants quebecquois Avion : 2 X 2.000 \$; hébergement : 2 X 3 nuitées X 135 \$; <i>per diem</i> pour les repas : 2 X 5 X 55 \$; frais supplémentaire (130 \$ x 2)	Avril 2012 Octobre 2012	5.620 \$
Séance de clôture Production d'un guide des pratiques comparées (version électronique)	decembre 2012 1 ^{er} mars 2013	150 \$ 400 \$

Signature du ou de la responsable

Téléphone

Francine Marcotte
Responsable de la coopération avec la Belgique
Direction Europe de l'Ouest et du Nord – Institutions européennes
Ministère des Relations internationales
525, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Développement de l'approche scanographique dans le milieu géoscientifique		
Secteur d'activité : Science et technologie		No du projet : ST-3
Domaine :		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Professeur Bernard Long INRS-ÉTÉ 490, de la Couronne Québec (Québec) G1K 9A9 Téléphone : (418) 654-2590 Télécopieur : (418) 654-2600 Courriel : blong@ete.inrs.ca	Professeur Veerle Cnudde Geology and Soil Science Ghent University Krijgslaan 281/S8 9000 Ghent, Belgium Téléphone : 00 32(0)9-2644580 Courriel : veerle.cnudde@ugent.be	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>Le projet a pour but de développer une coopération entre deux laboratoires de scanographie axés sur les géosciences. Le laboratoire de Ghent est spécialisé en micro-scanographie et celui de Québec en scanographie cinétique. Cette coopération devrait permettre de nous initier à l'autre technique et de développer notre expertise à travers cinq projets cible (Québec) et de pouvoir transposer cette technique à Québec. Nos collègues belges pourront transposer l'approche cinétique à Ghent à travers plusieurs projets. La première année, nous initierons en Belgique un projet de dendrochronologie, un projet de pollution des bois et débuterons un projet d'analyse d'images, la seconde année nous nous concentrerons sur un projet portant sur les microporosités des shales et sur un projet d'analyse de la porosité des carbonates (piégeage du CO₂) et compléterons le projet d'analyse d'image initié l'année précédente.</p> <p>L'équipe belge travaillera la première année sur la visualisation du transport des fluides à travers un matériau poreux et la deuxième année sur la relation entre la charge et les changements structuraux d'un matériau. En parallèle, l'équipe belge travaillera la première année sur la visualisation du transport des fluides à travers des matériaux poreux en milieu ambiant ou sous pression.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Après ces deux années, nous aurons organisé :		
<ul style="list-style-type: none"> - un atelier de travail en 2012 entre les professeurs et étudiants de Québec et Ghent en invitant nos collègues de deux laboratoires de scanographie de Univ Austin, Texas et Univ Kumamoto, Japon; - un congrès international à Ghent en 2013 (GeoX+3D-IMS) 1^{er} au 5 juillet 2013; - au moins six articles seront écrits et soumis dans des revues internationales; - deux MSc auront terminés et deux PhD seront en cours à Québec et au moins trois étudiants à Ghent. 		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	Stagiaires : 10 400 \$ Opérateurs : 4600 \$ Atelier international : 5000 \$	Financement du côté du gouvernement Flamand s'effectuerait au sein du régime des subventions réguliers Stagiaires : 10 400 \$ Opérateurs : 4600 \$ Étudiants congrès : 4000 \$

2012- 2013	<i>Stagiaires : 10 400 \$ Opérateurs : 4600 \$ Publications : 2000 \$ Étudiants congrès : 4000 \$</i>	<i>Financement du côté du gouvernement Flamand s'effectuerait au sein du régime des subventions réguliers</i> <i>Stagiaires : 10 400 \$ Opérateurs : 4600 \$ Congrès international : 5000 \$ Publications : 2000 \$</i>
-----------------------	--	--

PROJET DE COOPÉRATION
XI^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Capteurs micro-ondes sans contact pour le suivi médical de patient		
Secteur d'activité : Science-technologie		No du projet : ST-4
Domaine :		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées	Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées	
Monsieur Ke WU École Polytechnique de Montréal Pavillon Lassonde/M-6106 2500, chemin Polytechnique Montréal (Québec) H3T 1J4 Téléphone : (514) 340-4711 Télécopieur : (514) 340-5892 Courriel : ke.wu@polymtl.ca	Monsieur Dominique Schreurs Université catholique de Louvain 10, Kasteelpark Arenberg Louvain 3001, Belgique Téléphone : 32 16 32 18 21 Courriel : dominique.schreurs@esat.kuleuven.be	
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
Ce projet de recherche conjoint a pour objectif de développer des capteurs radiofréquences et micro-ondes, compacts, et sans contact pour le suivi médical. Deux types de capteurs sans fil vont être développés dans ce projet. Le premier capteur assurera la mesure du battement de cœur et du rythme de la respiration de toute personne présente dans une pièce (en environnement clinique ou résidentiel). Le second type de capteur se consacrera aux suivis à distance de la guérison des plaies, sans avoir besoin d'enlever les bandages. La fréquence optimale pour la première application se situe dans la bande micro-ondes (autour de 10 GHz), alors que la fréquence optimale pour la seconde application se situe au-delà de 30 GHz. Le choix de ces fréquences sera étudié en détail.		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
Ce projet va permettre de refaire passer la collaboration entre le Poly-Grames et le ESAT-TELEMIC dans une phase active. Il permettra de renforcer l'image de l'École Polytechnique en Flandre et en Europe. Il permettra également d'apporter une expertise dans la conception de circuit MMIC au sein du Poly-Grames. Cette expertise est inexistante au Québec et complétera celle du Poly-Grames dans le domaine des radiofréquences. En effet le Poly-Grames possède les facilités lui permettant la connexion de circuits MMIC dans un système radiofréquence. Cependant, il ne possède pas d'expertise dans leurs conceptions. De plus ce projet permettra à un jeune chercheur au postdoctorat se dirigeant vers une carrière universitaire et à un étudiant au doctorat d'effectuer des séjours de recherche dans la partie flamande. L'implication de ces jeunes chercheurs du Québec à ce projet lui donne une valeur forte. Elle leur permettra d'acquérir une expérience de recherche dans le laboratoire d'accueil notamment sur la conception de circuit MMIC (circuits monolithiques intégrés micro-ondes).		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	MRI : 5000 \$	Le partenaire flamand va préparer une demande de support à la Fondation de recherche FW-Flaanderen
2012-2013	MRI : 5000 \$	

PROJET DE COOPÉRATION
XII^e Commission de coopération Québec/Flandre 2011-2013
Fiche synthèse (1 page maximum)

Titre du projet : Variation et changement en langue : corpus, grammaticalisation et dictionnaires/grammaires		
Secteur d'activité : Science et technologie		No du projet : ST-5
Domaine :		
Partenaire québécois responsable du projet et ses coordonnées		Partenaire flamand responsable du projet et ses coordonnées
Madame Gaétane Dostie Département des lettres et communications Université de Sherbrooke 2500, boul. de l'Université Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Téléphone : (819) 821-8000, poste 61022 Télécopieur : (819) 821-7285 Courriel : gaetane.dostie@usherbrooke.ca		Madame Pascale Hadermann Faculté de philosophie et lettres Département linguistique 2, Blandijnberg 9000 Gand, Belgique Téléphone : 32 92 64 40 55 Télécopieur : 32 92 64 41 74 Courriel : pascale.hadermann@urgent.be
Résumé du projet (objectif principal, résultats visés, en mettant l'accent sur les intérêts réciproques, plan de travail, dates de réalisation par saison, et sur une base de 2 ans)		
<p>L'objectif du présent projet est de créer un partenariat durable entre les Universités de Sherbrooke et de Gand en vue de faire progresser les connaissances en matière de variation et de changement en langue à partir, principalement de données provenant du français (ex. : examen des causes du changement, manières dont celui-ci se manifeste, raisons éventuelles de la survie de telle innovation, mais non de telle autre, etc.). Pour ce faire, les expertises et les savoir-faire développés en parallèle dans deux institutions autour des trois thèmes que voici seront mis en commun : 1) la linguistique de corpus; 2) la grammaticalisation; 3) les dictionnaires et les grammaires.</p> <p>Grâce aux stratégies de travail prévues (séminaires et rencontres avec des experts, organisation d'un colloque, etc.), le partenariat qui sera créé devrait perdurer au-delà des deux ans pour lesquels un appui financier est sollicité. Qui plus est, ces stratégies devraient permettre d'intégrer par la suite à l'équipe de départ d'autres chercheurs canadiens et européens dont les préoccupations gravitent également autour de la problématique retenue. Enfin, le projet dans son ensemble aura pour mérite additionnel de soutenir l'utilisation du français comme langue de travail dans le domaine de la recherche sur la variation linguistique.</p>		
Productions concrètes attendues en cours et en fin de projet		
<p>Les activités 2011-2013 prendront la forme de discussions par vidéoconférences et de rencontres-séminaires à Sherbrooke et à Gand sur les trois thèmes cités ci-dessus (les corpus, la grammaticalisation et les dictionnaires/grammaires). Ces séances de travail mèneront, de façon concrète, i) à la tenue, en mai 2013, d'un colloque international à l'Université de Sherbrooke qui sera consacré à un examen croisé des trois thèmes en cause et ii) à la publication d'un ouvrage collectif. En outre, comme cela a été précisé, la collaboration Sherbrooke-Gand servira de tremplin à la création d'un réseau international élargi, dont le point d'ancrage sera l'étude du phénomène de la variation (dans le temps, dans l'espace, en fonction des groupes sociaux et des registres de langue) et du changement de langue.</p>		
Prévisions financières		
	Partenaires québécois	Partenaires flamands
2011-2012	7 940 \$	4 380 € <i>Financement du côté du gouvernement Flamand s'effectuerait au sein du régime des subventions réguliers</i>

2012- 2013	8 810 \$	8 410 € <i>Financement du côté du gouvernement Flamand s'effectuerait au sein du régime des subventions réguliers</i>
---------------	----------	--